

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 janvier 2024

SOUTHERN SNAKES – H-D C 83

Liste des présents :

- Gilles DENIS, Président
- Pieter CLOO, Sociétaire,
- Marietta DE WEERT, Sociétaire,
- Baptiste FEVRIER, Sociétaire.

Liste des absents :

- Angélique TACHEZ, Trésorière (démissionnaire)

1 - Démission de la Trésorière, Angélique TACHEZ :

L'Assemblée Générale réunie en date du 20 janvier 2024 prend acte de la démission d'Angélique TACHEZ, Trésorière de l'association.

2 - Election du nouveau Conseil d'Administration / Bureau :

Compte tenu de la vacance du poste de Trésorier et du renouvellement du Conseil d'Administration prévu à l'article 8 des statuts, les membres présents et représentés acceptent dans un premier temps à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts afin de permettre l'ouverture des postes de Vice-Président et de Secrétaire et de déroger à la règle prévoyant que les candidatures aux postes de membres du Conseil d'Administration nécessitent une ancienneté d'au moins un an.

L'article 8 des Statuts est donc modifié de la façon suivante :

Ancien texte :

Les candidats aux postes de Président et Trésorier doivent être membres actifs depuis plus d'un an après leur période probatoire, être à jour de leurs cotisations et impérativement posséder une moto de marque Harley-Davidson

Pour la présidence, le candidat devra avoir fait partie du conseil d'administration à quel que poste que ce soit dans les années précédentes durant au moins un an.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Un Président,
- Un Trésorier.

Le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par décision du bureau.

Nouveau texte :

Les candidats aux postes de Président, Trésorier, Secrétaire et Adjoints doivent être membres actifs depuis plus d'un an après leur période probatoire, être à jour de leurs cotisations et impérativement posséder une moto de marque Harley-Davidson

Pour la présidence, le candidat devra avoir fait partie du conseil d'administration à quel que poste que ce soit dans les années précédentes durant au moins un an.

Le Conseil d'Administration comprend :

- *Un Président,*
- *Un ou plusieurs Vice-Présidents,*
- *Un Trésorier et si nécessaire un ou plusieurs Adjoints,*
- *Un Secrétaire et si nécessaire un ou plusieurs Adjoints.*

Le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par décision du bureau.

Liste des candidats aux élections :

Gilles DENIS au poste de Président, Baptiste FEVRIER au poste de Trésorier avec un pouvoir sur le compte bancaire, Pieter CLOO au poste de Vice-Président et Marietta DE WEERT au poste de Secrétaire.

Après délibération, les candidats sont tous déclarés élus à l'unanimité et le Bureau et le Conseil d'Administration seront désormais composés de la façon suivante :

- Gilles DENIS, Président
- Pieter CLOO, Vice-Président
- Marietta DE WEERT, Secrétaire
- Baptiste FEVRIER, Trésorier

3 – Approbation des statuts et du règlement intérieur :

Pour tenir compte de la démission d'Angélique TACHEZ et des résultats des élections du nouveau Conseil d'Administration et du nouveau Bureau, l'article 1 du règlement intérieur est modifié en conséquence et les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur sont approuvés à l'unanimité.

4 - Formalités administratives :

Le Président sera chargé de réaliser les formalités administratives de modification de l'association dans le respect des délais légaux, tant auprès du greffe des associations que de l'établissement bancaire de l'association.

5 – Nouveaux membres actifs :

Deux candidats se sont rapprochés du Club et sont par conséquent susceptibles de nous rejoindre dans le courant de l'année 2024. Pour se faire une idée de leur motivation ils seront invités à participer à la prochaine Assemblée Générale de la Fédération le 06/04/2024 à Nîmes.

GA BF

6 – Rapport moral de l'année 2023 :

Après lecture du rapport moral (annexe en pièce jointe), celui-ci est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale réunie le 20 janvier 2024.

7 – Approbation des comptes de l'année 2023 :

L'Assemblée Générale réunie le 20 janvier 2024 prend connaissance des résultats comptables de l'exercice 2023 (annexe en pièce jointe) et les approuve à l'unanimité.

8 – Objectifs 2024 :

Le calendrier des manifestations 2024 joint en annexe permet à chacun de se positionner sur les sorties à faire. Une priorité sera cette année donnée au Super Rally organisé à BRNO et la seule obligation sera de participer à l'AG du 06/04/2024 à Nîmes.

9 – Organisation en 2024 des 5 ans du Club qui a été créé le 24/10/2019 :

Il est convenu par l'AG de poser une option auprès de la Mairie pour disposer de la salle des fêtes en juillet 2024. Le Président s'en chargera le plus rapidement possible et chacun doit réfléchir au thème de la soirée pour décision à prendre avant mi-février 2024.

10 – Aménagement du local du Club :

Le dossier de demande de subvention 2024 a été déposé par le Président à la Mairie de La Farlède le 11/01/2024. L'Assemblée Générale du 20 janvier 2024 décide qu'une partie de la subvention soit utilisée pour la remise en état des WC et de l'étanchéité du mobil home (les coûts devraient être minimales si chacun participe selon ses disponibilités à la remise en état).

11 – Budget prévisionnel, détermination du montant des cotisations 2024 :

Le budget présenté en annexe est voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 20 janvier 2024. Ce budget fixe la cotisation 2024 à 200 euros pour les membres actifs, cotisation qui devra être versée en une ou deux fois maximum avant le 31/07/2024. Les autres cotisations restent inchangées.

Fait à La Farlède, le 20 janvier 2024



Baptiste FEVRIER, Trésorier



Gilles DENIS, Président